



Mairie de BARRAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2016

Compte rendu

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 16

Suffrages exprimés : 19

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-quatre mars, à dix-huit heures, les conseillers municipaux se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour de la convocation :

- Adoption des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion
- Affectation du résultat
- Affectation du résultat d'exploitation
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2016 de la commune et de ses budgets annexes (Eau et assainissement, ZA de La Gache)
- Signalétique communale : fonctionnement et tarifs
- Modification du tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade
- Extinction partielle de l'éclairage public
- Vente de la Maison THIABAUD
- Vente de deux anciennes maisons
- Extinction partielle de l'éclairage public

Présents :

Christophe ENGRAND, Valérie BERGAME, Walter ROSSI, Magali BOSSY, Alain BAUD, Catherine GRANIER-DELRIEU, Jacky CECON, Michèle MARTIN-DHERMONT, Noel REMY, Elodie ROJON, Patrick JEAMBAR, Ingrid BEATINI, Jean-Pierre BLANCHOD, Sandrine MERAS, Pierre BONNET, Marion NICOLAS.

Absents et ayant donné pouvoir :

Jacqueline DRILLAT absente et ayant donné pouvoir à Michèle MARTIN-DHERMONT
Frederic LAVERRIERE absent et ayant donné pouvoir à Walter ROSSI
Bernard MARTIN absent et ayant donné pouvoir à Christophe ENGRAND

Michèle MARTIN-DHERMONT est désignée secrétaire de séance.

I - Validation du procès-verbal du conseil du jeudi 25 février 2016

Christophe ENGRAND ouvre la séance du conseil municipal à 18 h 04 puis propose que le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2016 soit approuvé.
M. BONNET signale des erreurs de mise en page.

Le procès-verbal du jeudi 25 février 2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

15-2016 Vote du Compte administratif 2015 de la Commune

Monsieur le Maire et Madame le Trésorier du Touvet présentent le Compte administratif 2015 de la Commune.

Le tableau suivant résume les soldes des mouvements comptables :

En €	Résultats clôture 2014	Affectation résultat 2014	Resultat 2015	Resultat clôture 2015
Investissement	353 096.28	500 000	953 892.65	1 306 988.93
Fonctionnement	541 900.40	41 900.40	490 182.46	532 082.46
Total	894 996.68		1 444 075.11	1 839 071.79

Ils précisent que les écritures du Compte administratif de la Commune sont en tous points conformes aux écritures du Compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire précise que sur les crédits disponibles prévus en 2015, les restes à réaliser inscrits en dépenses sur l'exercice 2016 ont été répartis pour un montant de **525 341,56 €** répartis sur du capital restant dû d'emprunt, des frais d'études engagées en 2015, du mobilier commandé fin 2015 et la fin des travaux d'aménagement de la RD à la Gache.

Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal délibère,

DECIDE d'adopter le compte administratif 2015 de la Commune à l'unanimité des présents et représentés.

16-2016- Vote du Compte administratif 2015 de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire et Madame le Trésorier du Touvet présentent le Compte administratif 2015 du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Le tableau suivant résume les soldes des mouvements comptables :

En €	Résultats clôture 2014	Affectation résultat 2014	Résultat 2015	Résultats clôture 2015
Investissement	269 119.97	50 000	-562 663.82	-293 583.85
Fonctionnement	55 944.47	5 944 .47	150 325.10	156 269.57
Total	325 064.44		-412 338.72	-137 274.28

Ils précisent que les écritures du Compte administratif de l'Eau et de l'Assainissement sont en tous points conformes aux écritures du Compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire précise que sur les restes à réaliser inscrits sur l'exercice 2016 sont les subventions de l'Agence de l'eau restant à percevoir en recettes pour un montant de 320 000€.

Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'adopter le Compte administratif 2015 du service de l'Eau et de l'Assainissement à l'unanimité des présents et représentés.

17-2016 Vote du Compte administratif 2015 de la Zone d'Activités de la Gache

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier du Touvet présentent le Compte administratif 2015 de la Zone d'Activités de la Gache.

Le tableau suivant résume les soldes des mouvements comptables :

En €	Résultats 2014	Résultats clôture 2014	Resultat de l'exercice 2015	Resultat de clôture 2015
Investissement	-926 893.75	-926 893.75	35 803.74	-890 090.01
Fonctionnement	0			
Total	-926 893.75	-926 893.75		-890 090.01

Ils précisent que les écritures du Compte administratif de la Zone d'Activités de la Gache sont en tous points conformes aux écritures du Compte de gestion du Trésorier.

Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal délibère,
DECIDE d'adopter / le Compte administratif 2015 de la Zone d'Activités de la Gache à l'unanimité des présents et représentés.**

18-2016 Approbation du Compte de gestion 2015 de la Commune

Madame le Trésorier du Touvet, comptable de la collectivité, présente au Conseil municipal le Compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2015 du budget de la Commune.
Il précise que les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du Compte administratif 2015 de la Commune.

**Après délibération, le Conseil Municipal,
APPROUVE le Compte de gestion 2015 de la Commune présenté par le Trésorier, à l'unanimité des présents et représentés.**

19-2016- Approbation du Compte de gestion 2015 de l'Eau et de l'Assainissement

Madame le Trésorier du Touvet, comptable de la collectivité, présente au Conseil municipal le Compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2015 du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Il précise que les écritures du Compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du Compte administratif 2015 du service de l'Eau et de l'Assainissement.

**Après délibération, le Conseil Municipal,
APPROUVE le Compte de gestion 2015 du service de l'Eau et de l'Assainissement présenté par le Trésorier à l'unanimité des présents et représentés.**

20-2016 - Approbation du Compte de gestion 2015 de la Zone d'Activités de la Gache

Madame le Trésorier du Touvet, comptable de la collectivité, présente au Conseil municipal le Compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2015 du budget de la Zone d'Activités de la Gache.

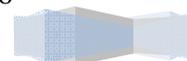
Il précise que les écritures du Compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du Compte administratif 2015 de la Zone d'Activités de la Gache.

**Après délibération, le Conseil Municipal,
APPROUVE le Compte de gestion 2015 de la Zone d'Activités de la Gache présenté par le Trésorier à l'unanimité des présents et représentés.**

21-2016 - Affectation du résultat 2015 du budget de la Commune

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du budget de la Commune, soit 532 082.86 €, au budget primitif 2016 comme suit :

- Compte 1068, section d'investissement : 500 000 €



- Compte 002, section de fonctionnement : 32 082.86 € (résultat reporté)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 532 082.86 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2016 pour un montant de 500 000 € et au compte 002 (résultat reporté) de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 pour un montant de 32 082.86 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

22-2016 - Affectation du résultat 2015 du budget de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation 2015 du budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement soit 156 269.57€, au budget primitif 2016 comme suit :

- Compte 1068, section d'investissement : 100 000€
- Compte 002, section de fonctionnement : 56 269.57€ (résultat reporté)

Après délibération, le Conseil municipal, **DECIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation, soit 156 269.57 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2016 pour un montant de 100 000€ et au compte 002 (résultat reporté) de la section d'exploitation du budget primitif 2016 pour un montant de 56 269.57€ €**

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

23-2016 - Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal **de ne pas augmenter** les taux d'imposition des trois taxes communales par rapport à l'année 2015.

Après délibération, le Conseil municipal, **VOTE les taux des trois taxes communales comme suit pour l'année 2016 :**

Taxe d'habitation	:	8,69 %	soit un produit de	232 284€
Taxe foncière (bâti)	:	21,54 %	soit un produit de	439 631€
Taxe Foncière (non bâti)	:	63,54 %	soit un produite de	18 427€

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

24-2016- Vote des Subventions aux Associations pour l'année 2015

Monsieur le Maire et Magali BOSSY, Adjointe au Maire, proposent la répartition des crédits 2016 attribués aux Associations communales comme suit (en €) :

	2016
1ère Compagnie de Tir à L'arc	450
UNADIF	200
AAMAI	200
AAPPMA des 2 rives	300
A.C.C.A de BARRAUX	300
Amicale Boules de barraux	500
Amicale Don du Sang Chapareillan Barraux*	800
Amicale Pompiers du Granier	1200
ANACR	200
ASSO MUSICALE DE BARRAUX	300
ASG	2500

ARTIS	350
Au Fil de Soi	300
Barraux Festi	7500
	1000
barraux pétanque	300
Barrolin Service *	550
C.A.P.R (Association d'athlétisme de Pontcharra)	500
CAVALIERS DU ZEPHIR	200
CHAPOBA	300
Club Philatélique*	400
Comice agricole Grésivaudan	150
Comité de Jumelage	2000
Comité Paroissial	400
Compagnie artificlette*	600
Compagnie Le Puits*	500
Compagnon de la Marche	700
Coopérative scolaire / Ecole Elémentaire	1450
Coopérative scolaire / EcoleMaternelle	650
C.T.M	200
DIVERS	9736
école des cordes du Grésivaudan	
FNACA	700
foyer socio éducatif collège	200
FRAPNA	0
grain de sable	300
GRANDIS MOI	300
Harmonie des Enfants de Bayard	900
IMT	0
JAYA	300
La Bassine	500
les pénélopes	300
MJC MPT	1800
Office du Tourisme Pontcharra	3000
QDD	300
RADIO GRESIVAUDAN	100
RASED maitre E	107
RASED Psychologue	107
Refuge des animaux et la nature	400
Sauvegarde et valorisation du Fort Barraux	5000
Secours populaire	500
Sou des écoles	800
Tennis Club Barraux	1250
UMAC	200
UNC	200
UNRPA LE FURET	3000
Total	55000

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE l'attribution, comme indiqué ci-dessus, des Subventions aux Associations pour l'année 2016.



Vote pour : 16
Abstentions : 2 (Catherine GRANIER et Ingrid BEATINI qui s'abstiennent étant présidentes d'associations concernées)
Votre contre : 1 (Pierre BONNET, qui est défavorable au versement d'une subvention de la commune à une association de sports mécaniques (QDD))

25-2016 - Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune

Monsieur le Maire propose les grandes orientations budgétaires de la Commune au Conseil municipal qui les approuve.

Le budget 2016 de la Commune s'équilibre dans les deux sections, tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 2 321 637.11 €
- Section d'investissement : 2 311 696.93€
- Total du budget : 4 633 334.04€

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

VOTE le budget primitif 2016 de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

26-2016- Vote du Budget Primitif 2016 du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire propose les grandes orientations budgétaires du service de l'Eau et de l'Assainissement au Conseil municipal qui les approuve.

Le budget 2016 du service de l'Eau et de l'Assainissement s'équilibre dans les deux sections, tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation : 323 069.57 €
- Section d'investissement : 541 480.64 €
- Total du budget : 864 550.21 €

Après délibération, le Conseil municipal,
VOTE le budget primitif 2016 du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

27-2016- Vote du Budget Primitif 2016 de la Zone d'Activités de la Gache

Monsieur le Maire expose les réalisations concernant l'extension de la Zone d'Activités de la Gache.

Le budget 2016 de la Zone d'Activités de la Gache s'équilibre dans les deux sections, tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 905 286.27 €
- Section d'investissement : 891 090.01€
- Total du budget : 1 796 376.28€

Après délibération, le Conseil municipal,
VOTE le budget primitif 2016 de la Zone d'Activités de la Gache.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.



Rapporteur : Alain BAUD

M. BAUD expose le sujet de la signalétique communale et propose une délibération fixant à 100 € pièce le tarif des dispositifs de signalisation personnalisés, pour une durée de 3 ans, la propriété en restant à la commune et d'en fixer le nombre maximum à 4 par entreprise, soit un par entrée de village.

Il précise que la pose et l'entretien sont assurés par les services techniques communaux.

Après délibération, le Conseil municipal,

**FIXE à 100€pièce le tarif des dispositifs de signalisation communale
LIMITE à 4 pièces par entreprises, soit une par entrée de village
ADOpte le principe que la pose et l'entretien se feront par les employés communaux.**

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

29-2016 – Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre les avancements de grade des agents, le tableau des effectifs doit être modifié de la manière suivante :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :
VALIDE la modification du tableau des effectifs ci-dessus.**

30-2016 – Extinction partielle de l'éclairage public

Rapporteurs : Catherine GRANIER, Pierre BONNET

Mme GRANIER exprime la volonté de la commune d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, dans ce cadre, indique, qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

M. BONNET présente le projet d'extinction de l'éclairage public sur Barraux et le déroulement du dispositif.

Mme BERGAME exprime le souhait du Conseil Municipal Jeune de participer à la communication sur ce sujet.

M. ROSSI souhaite avoir des précisions sur les heures de coupure et le coût de la mesure. Ces éléments seront affinés en commission.

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Après délibération, le Conseil municipal, DECIDE
D'adopter le principe d'expérimentation d'une coupure de l'éclairage public pour une partie de la nuit à partir du 13 mai 2016**

Un arrêté de police du Maire devra détailler, le cas échéant, les modalités de coupure de l'éclairage public.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

31-2016 – Vente de la Maison THIABAUD

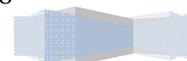
Suite au désistement du précédent acquéreur potentiel, la Maison THIABAUD, place Lanhouarneau a de nouveau trouvé preneur.

Cette parcelle bâtie est cadastrée section C n° 1135 et représente une superficie de 1293 m².

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre la Maison Thiabaud au prix de 50 000€ à M. et Mme PATTI.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

**DECIDE de vendre la Maison Thiabaud à M. et Mme PATTI
AUTORISE M. Le Maire à signer les actes correspondants.**



Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

32-2016 – Vente de deux anciennes maisons

Les anciennes maisons confiées pour la vente à Jacob Immobilier situées 212 et 222 Grande Rue, Barraux ont trouvé preneur auprès d'investisseurs, M.GATINEAU et M. FELIX..

Bâtisse cadastrée C183 au prix de 30 000€ nets vendeurs, les frais d'agence en sus étant à la charge de l'acquéreur.

Bâtisse cadastrée C1314 au prix de 30 000€ nets vendeurs, les frais d'agence en sus étant à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

**DECIDE de vendre les biens cadastrés C183 et C1314 à M.GATINEAU et M.FELIX.
AUTORISE M. Le Maire à signer les actes correspondants.**

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19H50

